



# Universités & Territoires

## n°111

27 mai 2016

### Sommaire

**PAGES 3 ET 4 :** Le Parrainage international  
**PAGES 5 ET 6 :** ERASMUS+ : Un mariage réussi entre l'Europe et l'Enseignement Supérieur Français  
**PAGES 7 :** Mobilité sortante.  
**PAGES 8 ET 9 :** Droit d'asile, carte d'étudiant. Made in France par Campus France.  
**PAGES 10 ET 11 :** Université Jean Jaurès : enfin, la rénovation !  
**PAGES 12 ET 13 :** Le défi du Service Civique à l'Université.  
**PAGES 14 :** 2ème conférence nationale des stages étudiants  
**PAGES 15 ET 16 :** Projet professionnel et réussite étudiante ?  
**PAGES 17 À 22 :** Dossier spécial Colloque AVUF 9 et 10 juin 2016 à Corte : Internationalisation de l'ESR et attractivité des villes universitaires. Entretiens avec Paul-Marie Romani, Président de l'Université de Corse Pasquale Paoli, Julie-Agathe Bakalowicz directrice régionale Caisse des dépôts Corse et Antoine Sindali Maire de Corte.



### Éditorial

## Génération Erasmus



Par Nicolas Delesque  
Directeur de la publication

**Nous avons souhaité donner à ce nouveau numéro d'Universités & Territoires une connotation européenne et internationale. La thématique s'imposait naturellement afin de contribuer à la préparation du colloque que l'AVUF et ses partenaires organisent les 9 et 10 juin 2016 à Corte.**

Ce colloque de l'AVUF est consacré au rôle des collectivités locales et territoriales dans « *la mondialisation de l'enseignement supérieur* ». Nous publions les points de vue de différentes parties prenantes afin de comprendre pourquoi cet aspect de la mutation de l'enseignement supérieur intéresse

particulièrement une Université et une collectivité insulaire.

Si les échanges internationaux dans le domaine de la recherche, nécessaires pour son développement, sont des pratiques anciennes dans la quasi totalité des laboratoires de recherche, la question de l'apport de ces échanges dans le domaine de l'enseignement et du rayonnement des universités reste encore un chantier à approfondir. Au delà de l'impact économique que représente pour un territoire l'arrivée d'étudiants internationaux, qui reste par ailleurs difficilement mesurable, d'autres questions méritent d'être étudiées : est-ce que ces nouveaux arrivants influent-ils sur les modalités pédagogiques, enrichissent-ils le bagage des étudiants locaux par la confrontation de nouvelles cultures, participent-ils au développement de leur territoire d'accueil ?

### Parties prenantes

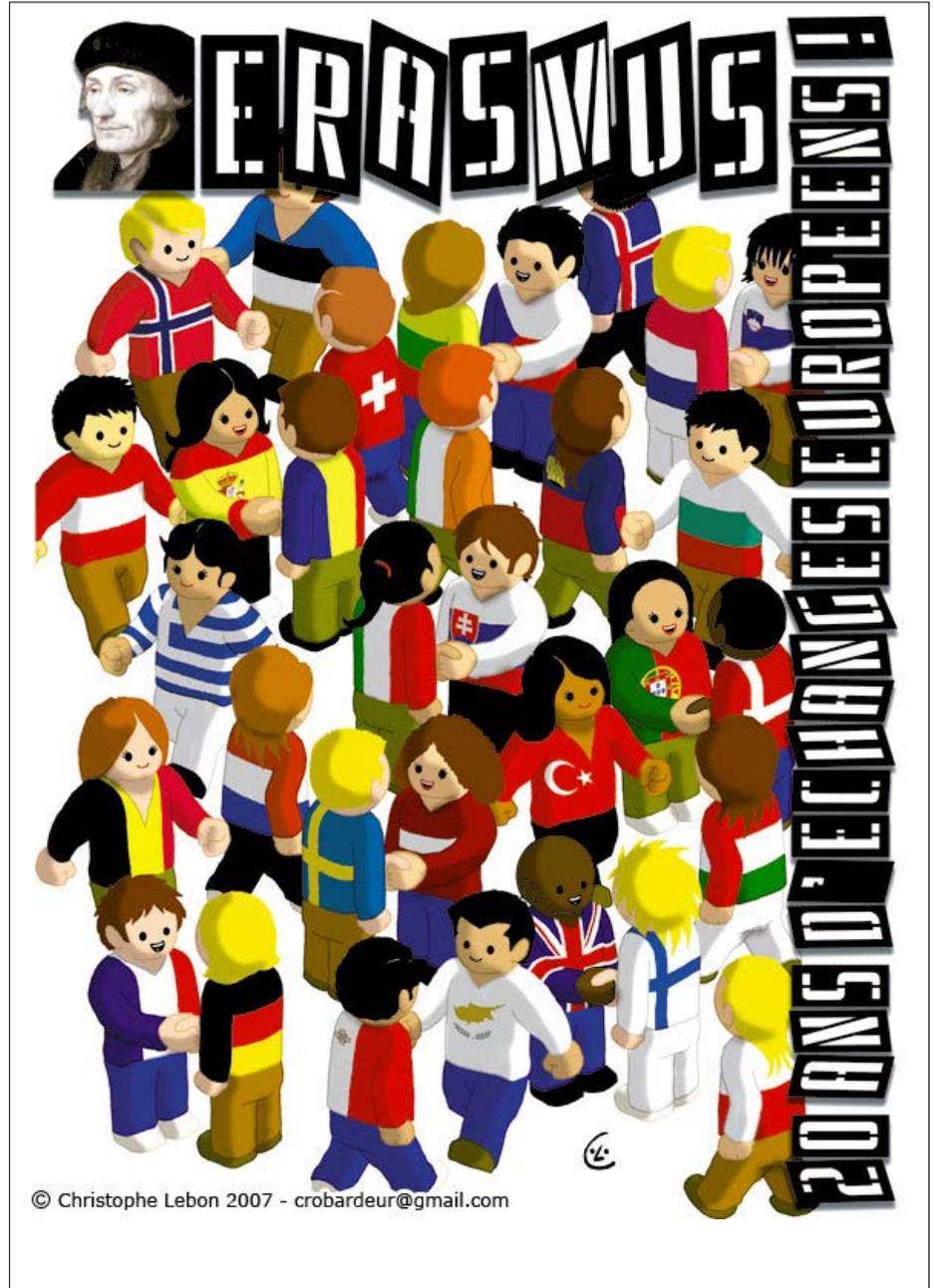
Cette question de l'enrichissement social, culturel, éducatif est aussi au centre des débats brûlants et actuels autour de l'accueil en France de réfugiés, et plus généralement de la position et de l'attitude de l'Europe face à l'augmentation inéluctable des flux migratoires dans une économie mondialisée.

L'enseignement supérieur français s'est honoré d'ouvrir ses salles de cours et amphithéâtres pour permettre à de jeunes réfugiés de poursuivre leurs études et recherches malgré leurs situations précaires. Avec leurs moyens propres, ces établissements, leurs enseignants et étudiants ont accueilli ces « étudiants en mobilité internationale » d'un genre particulier. Il nous semble maintenant important d'étudier l'apport de ces populations pour notre système d'enseignement supérieur français et européen pour dépasser l'approche compassionnelle et pouvoir l'expliquer à l'ensemble de nos concitoyens.

La parole des Universités et de leurs acteurs porte encore dans nos sociétés. La formalisation de cet apport et ses retombées concrètes pour notre recherche, pour notre développement économique, pour le fonctionnement de nos services et de nos entreprises doit être porté au débat actuel sur l'avenir de l'Europe et du choix de modèle que nous souhaitons, forteresse assiégée ou acteur de la mondialisation.

Ce débat sur l'Europe que nous construisons, traverse et organise de plus en plus tous les débats nationaux de ces derniers mois. Du Danemark à l'Allemagne, de l'Autriche au Royaume-Uni, la crise des réfugiés a remis au goût du jour des débats fondamentaux sur l'avenir de notre espace commun. Dans ces débats, il est frappant de constater le décalage entre l'expression des décideurs politiques et le sentiment des étudiants et principalement ceux qui ont vécu l'Europe : la génération Erasmus.

« Ne comptez pas sur les dirigeants de l'UE pour sortir de la crise. L'avenir sera construit par la jeunesse que ceux-ci ont oubliée » lançait en 2012 le philosophe polonais Jarostaw Makowski, au moment des difficiles négociations sur les financements des programmes d'échanges d'étudiants finalement maintenus.



4 ans plus tard, Sandro Gozi, secrétaire d'État Italien aux affaires européennes, met en perspective le résultat de l'une des politiques européennes les plus connues dans son livre « Génération Erasmus ».

« Si je pense à l'Europe, que je voudrais, ... , je pense naturellement à la génération Erasmus. Nous ne devons pas oublier que la génération Erasmus est encore une niche, une précieuse minorité. Mais il s'agit de la génération dont les pionniers se profilent sur la scène, prêts à assumer les responsabilités pour lesquelles ils ont été formés ».

Ces générations ont été formées par les Universités Européennes, selon ses préceptes d'ouverture et d'universalisme. Nous ne pouvons pas les laisser seuls défendre cette vision de l'Europe que plus beaucoup de décideurs n'assument face aux crises économiques, écologiques et migratoires. Les institutions universitaires devront se faire entendre pour éviter que se réalisent la fermeture des portes de l'Europe et le retour aux frontières nationales qui mettraient à mal son projet éducatif et culturel ; elles devront s'exprimer pour soutenir leurs étudiants dans la défense de ce fantastique espace de liberté qui demain sera le leur. ■

# Le Parrainage international

Par Nicolas DELESQUE et d'après le rapport de l'Accueil international

« Imaginez le stress d'un étudiant international arrivant seul à l'aéroport ou à la gare... Imaginez ses difficultés pour se repérer dans la ville, trouver un logement, remplir ses formalités administratives, obtenir son titre de séjour, ouvrir un compte en banque... »

Partant de ce constat, les services « accueil international » du CROUS de Montpellier et de la COMUE Languedoc-Roussillon Universités (Communauté d'Universités et établissements), en partenariat avec les services « Relations Internationales » des universités de Montpellier, l'ENSCM, la Région Languedoc-Roussillon, la Métropole et la ville de Montpellier ont souhaité depuis 2011 « Accueillir, accompagner et guider dès leurs premiers pas en Languedoc-Roussillon, les étudiants étrangers en mobilité individuelle (75% des étudiants internationaux) ou en programme d'échange ». Cette initiative a été élargie à Nîmes et Perpignan, les deux autres villes universitaires de l'ancienne Région depuis 2014.

## LE RECRUTEMENT DES PARRAINS BÉNÉVOLES

Les étudiants déjà inscrits à Montpellier, Nîmes ou Perpignan reçoivent un mail d'information soit du CROUS, soit de leur établissement les informant du dispositif et les invitant à s'inscrire, de mi-avril à fin août, sur le site : [www.parrainage-international.fr](http://www.parrainage-international.fr). Par ailleurs, toute l'année, les universités de Montpellier affichent le dispositif sur leurs sites internet respectifs et organisent des campagnes d'informations sur les missions des marraines et parrains.

Pour cette année, la campagne s'est déroulée du 31 mars au 29 août 2015 et a permis de mobiliser 212 étudiants parrains des trois villes, qui ont accompagnés 580 nouveaux étudiants internationaux arrivant dans la région. Depuis le lancement en 2011, ce sont plus de 800 étudiants qui ont accueillis près de 2000 étudiants internationaux arrivant sur notre territoire.

Chaque année une session de formation est dispensée aux futur(e)s marraines et parrains de Montpellier et Perpignan par

la COMUE Languedoc-Roussillon Universités et le CROUS de Montpellier. Ces formations permettent d'informer les futurs

parrains sur leurs missions et d'aborder les questions posées régulièrement par les filleuls : recherche d'un logement, transports, banques, couverture sociale, ouverture d'une ligne téléphonique... Un « mémo des bonnes pratiques », actualisé chaque année, est distribué à chacun et permet de synthétiser les informations dans un seul document.

### LA MISE EN RELATION AVEC LES ARRIVANTS



De leurs cotés les futurs arrivants internationaux sont informés par courriel via le service des Relations Internationales de leur université d'accueil de la possibilité d'être « parrainé », il leur suffit ensuite de s'inscrire sur le lien proposé. L'information pour l'inscription des filleuls par les services Relations Internationales cible en priorité les étudiants internationaux en mobilité individuelle. Un mail est également envoyé aux Espaces Campus France et alliances françaises.

Les premières candidatures arrivants des deux cotés, un rapprochement entre parrains et filleuls par affinités de langues et/ou en fonction de leur site d'hébergement en Cité U. L'attribution de filleuls s'échelonne jusqu'en septembre, lors de la clôture des inscriptions de ces derniers.

Dès la première semaine de juillet, chaque marraine ou parrain reçoit par courriel les contacts de 1 à 3 filleules et/ou filleuls afin de commencer à échanger. Cela leur permet d'établir un premier contact par courriel ou via les réseaux sociaux et ainsi de créer un lien avec leur filleul(e) avant la rencontre in situ à Montpellier, Nîmes ou Perpignan.

Il est demandé très concrètement à chaque marraine/parrain, pour démar-

rer son tutorat, de s'engager à accueillir l'étudiant arrivant dès son arrivée à Montpellier, Nîmes ou Perpignan (gare, aéroport...), de l'accompagner jusqu'à son lieu d'hébergement et de le guider dans son installation et ses démarches administratives si l'étudiant en fait la demande (ouverture compte bancaire, demande CAF...).

Puis, durant les 2 premiers mois de leur installation, le parrain accompagne et guide l'étudiant international pour lui permettre une intégration réussie sur son lieu d'études et dans sa ville d'accueil.

Cet engagement bénévole n'implique en aucun cas de transaction financière ou d'hébergement. Le Tutorat pédagogique existant au sein des universités est complémentaire et prend le relais de ce parrainage international par la suite.

### DES INITIATIVES POUR FACILITER LES ÉCHANGES

En 2015 des partenariats ont été développés afin de proposer aux parrains et à leurs filleuls la découverte de spectacles et de lieux culturels dans la ville. Un partenariat a ainsi été tissé avec Montpellier Danse pour l'opéra Comédie et l'opéra Berlioz et des places de spectacles ont été offertes aux parrains et filleuls pour deux spectacles.

Le Pass' culture, carte qui propose aux étudiants un accès à une offre culturelle à des tarifs exceptionnels, a été offerte par le Crous à tous les parrains et leurs filleuls et leur a permis de bénéficier de

nombreux privilèges et avantages : visites de salles de spectacles et de lieux culturels, rencontres avec des artistes, suivis de créations, sorties culturelles, invitations à des avant-premières de films...

Enfin, un « Apéro Melting Pot » a été organisé à l'Agora, avec un continent à l'honneur cette année : l'Afrique, avec des animations qui ont jalonné la soirée pour créer davantage de cohésion entre les étudiants.

Ce dispositif, maintenant bien installé, est plébiscité par les étudiants internationaux qui sont de plus en plus nombreux à demander à bénéficier de ce tutorat. Pour la prochaine année et pour faire face à l'afflux de demandes, une redynamisation de la campagne de recrutement va être nécessaire pour dépasser les 250 étudiants parrains et accueillir dans de bonnes conditions tous les étudiants internationaux candidats. Une participation de l'équipe du « Parrainage international » à tous les événements étudiants organisés par les établissements et les collectivités est prévu afin de promouvoir encore un peu plus ce dispositif innovant et très utile pour le rayonnement de notre enseignement supérieur. ■

### INFO +

<https://www.parrainage-international.fr/fr/>



# ERASMUS+ : Un mariage réussi entre l'Europe et l'Enseignement Supérieur Français

Par Nicolas Delesque, Directeur de la publication

Après une première année réussie de mise en œuvre du nouveau programme Erasmus+ (2014-2020) ouvert aux étudiants, formateurs, apprentis, scolaires, demandeurs d'emploi et aux structures institutionnelles et privées, l'appel à propositions 2015 a été marqué par une forte demande des acteurs français et une sélection de projets de qualité par l'Agence Erasmus+ France / Éducation Formation.

## UN BUDGET EN HAUSSE POUR LA FRANCE

Après une première année réussie de mise en œuvre du nouveau programme Erasmus + (2014-2020) ouvert aux étudiants, formateurs, apprentis, scolaires, demandeurs d'emploi et aux structures institutionnelles et privées, l'appel à propositions 2015 est marqué par une forte demande des acteurs français et une sélection de projets de qualité par l'Agence Erasmus + France / Éducation Formation.

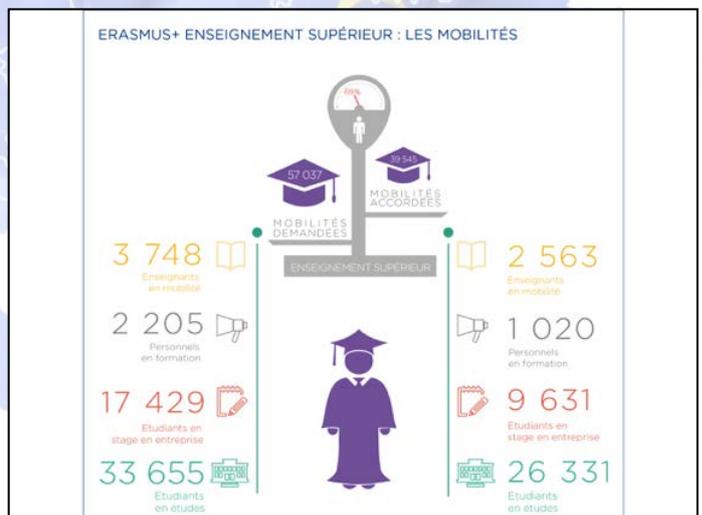
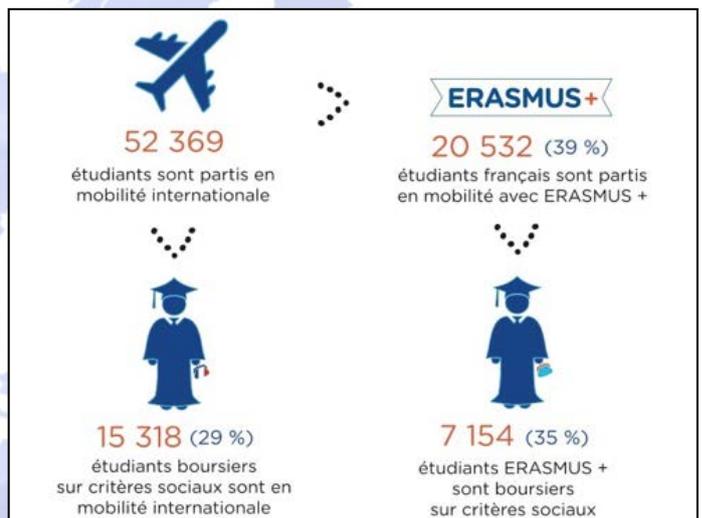
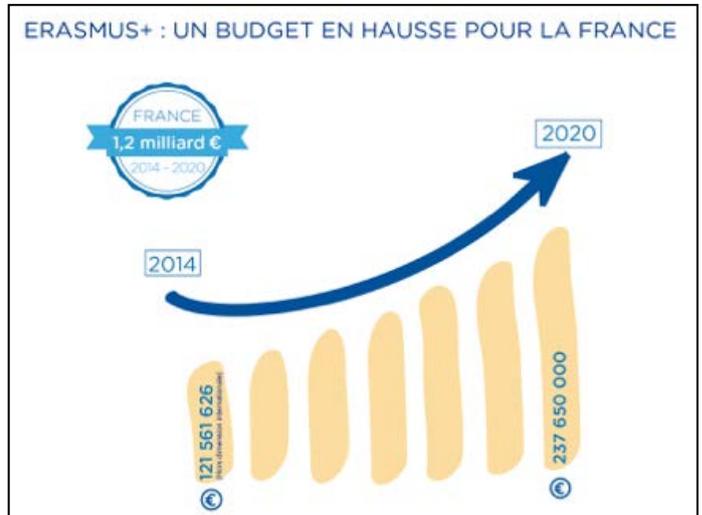
L'enveloppe budgétaire disponible pour l'éducation et la formation est en augmentation (+1,2%), tout particulièrement dans le secteur scolaire dont les acteurs peuvent désormais se regrouper et candidater via des consortiums. Le secteur de la formation professionnelle peut également s'organiser en mutualisant les demandes et les acteurs gérant des projets de mobilité de haute qualité peuvent obtenir une charte de mobilité de l'enseignement et de la formation professionnels.

## DES PROJETS PLUS QUALITATIFS ET INCLUSIFS

La demande de financement étant largement supérieure à l'offre, les projets ont été sélectionnés avec d'avantage d'exigence. Les établissements ont été incités à optimiser la consommation de leurs financements européens.

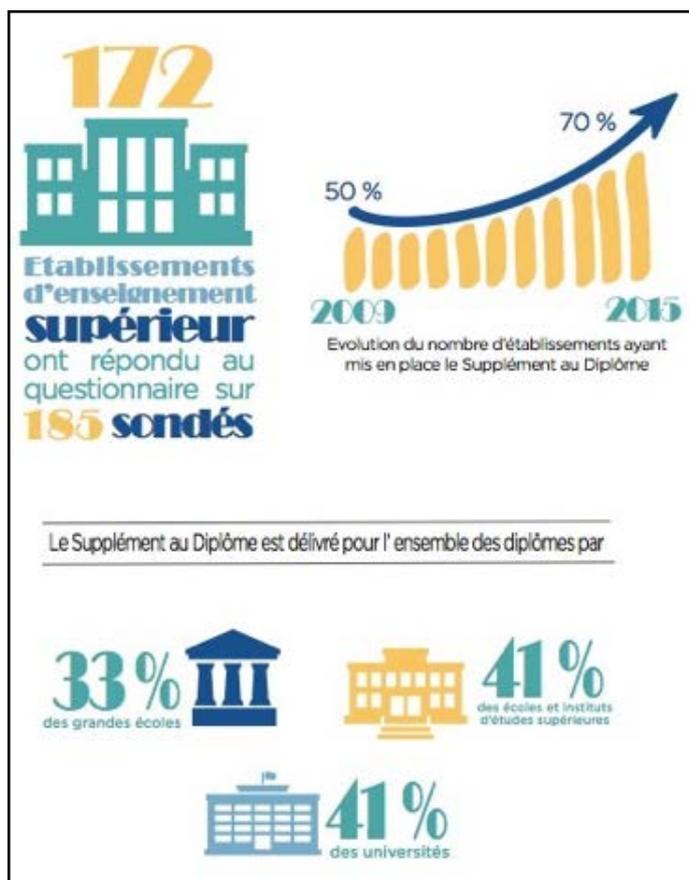
Les orientations nationales formulées par le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ont également été incluses dans les critères de sélection : l'ouverture aux personnes présentant le moins d'opportunités sociales et les personnes les plus éloignées de l'emploi.

D'après une étude menée par l'Agence Erasmus + / Éducation Formation effectuée auprès de 362 établissements d'enseignement supérieur, 47% des étudiants boursiers sur critères sociaux en mobilité sont partis avec Erasmus + ; le taux d'étudiants boursiers bénéficiant du programme Erasmus+ (35%) est supérieur à la moyenne nationale des boursiers de l'enseignement supérieur (28%).



Les régions, territoires et collectivités d'outre-mer ont été prises en considération : Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, Réunion, Nouvelle-Calédonie et ses dépendances, Polynésie française, Saint-Pierre et Miquelon, les Terres australes et antarctiques françaises, Wallis et Futuna, Saint Barthélemy. En 2015, 3 078 167 euros ont été alloués pour 868 mobilités.

Par ailleurs, les projets financés témoignent d'une grande variété de sujets qui font écho aux enjeux sociétaux et aux priorités européennes : numérique, e-gouvernance, crise des réfugiés, citoyenneté, environnement, égalité femmes - hommes, etc. Des projets liés au développement durable ont été présentés dans le cadre de la programmation officielle de la COP21.



## LE SECTEUR DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

### La mobilité intra européenne

Les fusions et regroupements en COMUE des universités et établissements de l'enseignement supérieur induisent une mutualisation des stratégies et des actions d'ouverture à l'international. Par ailleurs, les établissements ont intégré le principe de performance (utilisation en totalité des financements accordés) en présentant des demandes plus réalistes.

L'augmentation du nombre de mobilités de stage en entreprise confirme l'intérêt pour un programme européen professionnalisant : 9 631 mobilités de stage en 2015, contre 9 546 en 2014. De même, les mobilités de formation pour les personnels de l'enseignement supérieur poursuivent leur ascension : ce sont

1 020 mobilités de formation qui ont été financées en 2015, contre 882 en 2014, soit une augmentation de près de 16%. De manière générale, on constate un intérêt toujours plus fort pour un programme dont les financements sont en augmentation mais encore insuffisants (69% des demandes de mobilités ont été financées).

### La mobilité hors Europe

Nouveauté 2015 : Erasmus + finance des projets de l'enseignement supérieur au-delà de l'Europe (c'est la « dimension internationale ») afin de développer l'attractivité et l'internationalisation de l'enseignement supérieur européen.

Des mobilités d'études (pas de mobilités de stage) entrantes et sortantes sont ainsi rendues possibles. Il faut toutefois noter qu'une majorité des bourses accordées pour la France sont des mobilités entrantes, c'est-à-dire des mobilités d'étudiants non européens venus étudier dans un établissement français

12 589 787 euros ont été attribués en 2015 à des projets français hors Europe dans le secteur de l'enseignement supérieur (« dimension internationale »). Cette dotation est prévue jusqu'en 2020. 139 candidatures ont été reçues, 72 projets ont été sélectionnés totalement ou partiellement pour un budget de 11 148 090 euros.

### EUROPASS À 10 ANS

Par ailleurs, 2015 a été l'année des dix ans pour le dispositif Europass. Concernant exclusivement l'enseignement supérieur, le Supplément au diplôme Europass est délivré en annexe du diplôme original de l'établissement de l'étudiant (université, grande école, école d'ingénieur, école de commerce, etc.).

Il est introduit en 2002 dans le système d'enseignement supérieur français sous la dénomination « annexe descriptive au diplôme » et décrit les connaissances et les compétences acquises (nature, niveau, contenu, etc.) pour obtenir le diplôme d'enseignement supérieur.

L'enquête Supplément au Diplôme a été menée par l'agence auprès de 185 établissements d'enseignement supérieur dont l'intégralité des 74 universités, 63 grandes écoles, 48 écoles et instituts et 39 lycées (taux de participation 93.2%).

Elle a montré que ce dispositif était entrée dans les habitudes de nos Etablissements avec 70% des établissements d'enseignement supérieur qui l'ont mis en place (90% des universités), dont 41% des universités le délivrent pour l'ensemble de leurs diplômes. ■

Info +

le rapport complet et les informations :

<http://www.agence-erasmus.fr/page/AP2015>





# Mobilité sortante

*Première étude CAMPUS France/BVA sur la mobilité sortante des étudiants de France : un marqueur social, des attentes, des contraintes et des opportunités.*

L'ouverture à l'étranger est aujourd'hui considérée comme un enjeu majeur dans la formation de tous les étudiants. Dans le contexte de l'augmentation de la mobilité internationale, Campus France a décidé pour la première fois de faire le point sur la réalité de la mobilité internationale des étudiants de France.

Pour mener à bien cette enquête, Campus France et BVA ont interrogés 26 000 étudiants de France issus de 330 établissements d'enseignement supérieur entre juin et décembre 2015. On découvre, tout d'abord, que la génération actuelle est déjà ouverte sur le monde. 94% ont déjà voyagé, le plus souvent dans le cadre familial et touristique.

Sur le plan des études, il en ressort que 2 étudiants sur 3 terminent leurs études sans aucune expérience de séjour à l'étranger. Ce chiffre culmine à 74% pour les étudiants des universités contre 19% des étudiants des écoles de commerce ou d'ingénieurs. Pourtant 8 étudiants sur 10 se déclarent intéresser par un séjour à l'étranger pendant leurs études.

Cette étude met en évidence les principaux freins à la mobilité internationale des étudiants de France :

- 38% estiment que leur niveau de langue rend impossible le séjour
- 32% n'ont pas envie de quitter leur environnement familial et amical
- 32% sont convaincus de ne pouvoir financer le séjour
- 31% considèrent que ce n'est pas obligatoire pour valider leur cursus
- 23% ne tiennent pas à allonger leur temps d'études.

Enfin, il faut savoir que 40% des étudiants qui partent à l'étranger bénéficient d'une aide publique qui n'est pas toujours versée sur des critères sociaux (31% des étudiants boursiers d'Etat sur critères sociaux n'ont pas (ou pu) bénéficié de bourse supplémentaire pour financer leur séjour en mobilité).

Pour soumettre des pistes d'actions, Campus France a interrogé les 20% d'étudiants qui se déclarent non intéressés par une expérience internationale en leur soumettant des propositions.

Il en ressort que :

- 47% d'entre eux partiraient avec un complément financier
- 35% s'ils étaient mieux accompagnés par leur établissement
- 26% après une remise à niveau en langue étrangère
- 25% s'ils pouvaient partir entre amis.

Il est par ailleurs à noter qu'en 2013, 73 354 étudiants français étaient en mobilité d'études à l'étranger (dans un cadre diplômant, excluant les séjours linguistiques ou les trimestres d'échange) soit moins de 3,5% des 2,1 millions d'étudiants français. Avec ces chiffres et en termes de mobilité étudiante sortante, la France se situe au 5ème rang (ex aequo avec l'Arabie Saoudite) et derrière la Chine, l'Inde, la République de Corée et l'Allemagne.<sup>1</sup> ■

**INFO +**

Retrouver l'ensemble des études menées par Campus France dans l'espace documentaire :

<http://www.campusfrance.org/fr/espace-documentaire>

1 - Pour rappel en 2014-2015, la France a accueilli 298 902 étudiants étrangers.

# Droit d'asile, carte d'étudiant

Par François Perrin, journaliste pour le Lab'Afev

L'an dernier, l'Allemagne accueillait plus d'un million de réfugiés sur son sol. En septembre, la France s'était engagée à en accueillir 24 000 nouveaux en deux ans, sur les 120 000 que la Commission européenne avait proposé de répartir sur l'ensemble du territoire de l'Union. Parmi ces migrants forcés, des étudiants et chercheurs, forcément, auxquels les établissements d'enseignement supérieur ont choisi le plus souvent, avec les moyens du bord, dans l'urgence, d'ouvrir les bras. Focus sur l'EHESS et l'Université de Cergy-Pontoise.

« On ne parle que de cela en Allemagne depuis des mois, et à l'heure actuelle, toutes les universités, toutes les écoles proposent quelque chose pour accueillir les enfants ou les étudiants concernés. » S'il ne couvre pas d'un pudique mouchoir des actes qu'il n'hésite pas à qualifier de « terroristes » intervenus outre-Rhin à l'égard de centres d'accueil – « il y a des salauds partout » -, Rainer Kiesow, directeur d'études à l'EHESS, professeur de droit et directeur du Centre Georg Simmel (unité mixte de recherches franco-allemandes) est bien placé pour apprécier les traitements comparés de l'accueil des étudiants réfugiés dans les deux pays. Concernant la grande école du boulevard Raspail pour laquelle il travaille, il a assisté en première ligne à la mise en place du projet : « Une journée d'information a eu lieu à l'École Normale Supérieure mais celle-ci, en vertu de son caractère spécifique, aurait eu du mal à intégrer des chercheurs sans

concours : la présidence de l'EHESS a donc mis en place une mission visant à considérer le cas d'une vingtaine de migrants » éligibles à son établissement.

En effet, l'EHESS n'accueille des étudiants qu'à partir du niveau M1 - et même M2 dans le cas du cursus de droit. Par conséquent, en fonction de leurs dossiers et aspirations, douze jeunes y ont été inscrits fin 2015 - entre 20 et 30 aujourd'hui -, dont deux thésards pris en charge directement par Rainer Kiesow. Ses collègues de sociologie, science politique ou anthropologie font de même, à partir du niveau M1. Il devient donc de fait le directeur de thèse de personnes aux parcours très variés : un Afghan, un Soudanais ;

l'un, en droit international, a déjà vécu en France et maîtrise la langue ; l'autre, plus âgé, était avocat spécialisé en Droits de l'Homme dans son pays, puis a « fait la route des Balkans » - il ne maîtrise à l'heure actuelle que l'anglais. « Tout se fait par dérogation, confie-t-il, les formalités, les délais ont été allégés, et l'école leur facilite les choses quand elle le peut » : accès à la bibliothèque, statut étudiant, et même constitution de binômes avec des étudiants « locaux, parce que c'est plus sympa aussi d'être intégré ainsi »... Pour le reste, la question du logement demeure problématique : si les demandeurs d'asile sont théoriquement hébergés en centres d'accueil, ceux qui obtiennent le statut tant convoité doivent globalement se débrouiller seuls. Du coup, l'entraide entre particuliers revient à l'honneur : « Un de mes collègues a prêté quelques semaines un appartement à l'un de mes étudiants. »

À l'Université de Cergy-Pontoise, c'est le Secours Catholique, après avoir accepté de prendre en charge une centaine de réfugiés sur le territoire, qui est venu to-



Rainer KIESOW



Réfugiés à l'Université de Cergy-Pontoise

quer en janvier dernier - en la personne de Jérôme Parmentier, volontaire en service civique - à la porte de l'Afev. Vingt jeunes Syriens et Irakiens venaient en effet de s'installer au sein de la résidence universitaire de la Croix Saint-Sylvère, « qui étaient toujours ensemble en dehors des treize heures de Français langue étrangère dispensés par l'UCP, indique le chargé de développement local Vincent Quinton, et vivaient donc plus une vie de réfugiés que d'étudiants. Or l'Afev présente le double avantage de mobiliser une population de leur âge, et d'employer des volontaires en service civique. » Ni une, ni deux, l'Afev locale charge deux de ces derniers de gérer l'animation d'activités à destination de ce nouveau public : visites de la ville et de ses « lieux ressources », de la préfecture à la patinoire, de la bibliothèque universitaire au centre sportif... mais aussi organisation d'ateliers de conversation, de matchs de football et même d'un « ciné-débat » autour de séquences du film Paris je t'aime, conçu en partenariat avec une association locale spécialisée dans l'accueil d'étudiants étrangers, Geomoov.

Les résultats positifs concernant l'intégration de ces étudiants ne maîtrisant pas notre langue ne se font pas attendre, en particulier autour des entraînements « mixtes » de foot ou de jeux de société

– des traducteurs improvisés en langue arabe, parmi les étudiants français, donnent aussi parfois un coup de main. Mais la plus grande inquiétude d'Estelle Rose, déléguée territoriale, concerne l'avenir : « Il faut penser maintenant, avec nos partenaires, à la rentrée prochaine, car ceux qui n'auront pas le niveau B2 en français au test de juin ne pourront pas poursuivre au sein de l'établissement : nous travaillons déjà autour des lettres de motivation, des CV, et des lieux de la ville proposant des prestations à moindre coût, au cas où. Nous avons réagi dans l'urgence, forcément, et de manière satisfaisante, mais qu'en sera-t-il demain ? »

Si ces initiatives de la part d'établissements d'enseignement supérieur se multiplient en effet sur le territoire, Rainer Kiesow s'interroge au même titre : « Nous ne sommes pas les seuls à agir, mais ce n'est pas encore très concerté, entre les différents établissements. » Il ne milite pas à proprement parler pour une centralisation totale des procédures, valorisant « un traitement au cas par cas », mais estime en particulier « qu'en matière de diffusion des informations » à destination des migrants, la marge de progression reste très importante. Avec des populations parlant plus ou moins bien le français, l'apprenant plus ou moins vite, âgées de 20 à 40 ans avec des parcours de vie très

divers, évidemment, la mosaïque des situations possibles dans six mois ou deux ans demeure très large, qu'il s'agit d'appréhender en amont pour éviter d'avoir à fonctionner seulement au rythme des urgences.

Ainsi, au-delà des initiatives locales, une vision à plus long terme nécessite que s'exprime une réelle volonté politique, à plus grande échelle, à l'exemple de ce que déclarait en septembre dernier la Conférence des Présidents d'Université (CPU) : « Nous proposons ainsi d'accueillir gratuitement les étudiants réfugiés, titulaires d'un récépissé de l'OFPRA, qui en feraient la demande à compter de la rentrée 2015-2016. Accueillir, en fonction des capacités de chaque université, par exemple entre 20 et 50 personnes, ne résoudra pas la question, mais permettrait à tout le moins de contribuer à l'élan de solidarité qui se dessine un peu partout en France et en Europe. » Or bien entendu, pour ce faire, difficile d'espérer passer de la déclaration d'intention ou du « système D » à une approche plus pérenne sans se poser sérieusement la question des moyens... et donc rassembler les divers acteurs institutionnels autour d'une table, comme semblent le souhaiter vivement l'ensemble des personnes interrogées. ■



Retrouvez les 110 numéros publiés depuis 2003.

[www.universites-territoires.fr](http://www.universites-territoires.fr)

# Toulouse, Université Jean Jaurès : enfin, la rénovation !

Par François Perrin, journaliste pour le Lab'Afev

En 1971 était livré sur le quartier du Mirail « un campus incomplet, capable d'accueillir moins de 10 000 étudiants et présentant des dysfonctionnements majeurs », selon le site dédié à la rénovation de l'Université – rebaptisée – Jean Jaurès. Suite aux CPER 2000-2006 puis 2007-2013, à des premiers travaux et la mise en place d'un « dialogue compétitif entre l'Université et des groupements d'entreprises », Nicolas Golovtchenko, sociologue et vice-Président délégué au patrimoine immobilier depuis 2009, est désormais en mesure de revenir sur les étapes ayant mené à la reconstruction totale du campus... qui accueille désormais plus de 25 000 étudiants.

« Une multitude de dysfonctionnements dévalorisants et désagréables : pannes de chauffage, chutes d'eaux... » Les mots choisis par Nicolas Golovtchenko, pour décrire les rudes réalités auxquelles étaient soumis les étudiants et personnels de l'Université du Mirail, laissent peu de place au doute... L'image d'un sorte de taudis surpeuplé ne tarderait pas d'ailleurs à émerger dans l'esprit de ceux qui n'en auraient pas fait directement l'expérience. Pour autant, que faire dans une telle situation ? « Deux possibilités, poursuit-il : on se tourne soit vers l'État, mais en ce moment celui-ci nous fait bien comprendre qu'il n'a pas d'argent, soit vers les collectivités territoriales, grâce aux CPER » - à ce titre et dans l'exemple qui nous intéresse, la région Midi-Pyrénées a joué un rôle important.

Pour autant, après un premier CPER 2000-2006 puis un deuxième en 2007-2013, une sombre conclusion s'impose : « pour rénover intégralement nos plus de 100 000 mètres carrés, il aurait fallu un siècle. » Heureusement, « le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche nous a proposé, en 2009, un contrat de partenariat public-privé, avec un financement exceptionnel de l'État à hauteur de 175 millions d'euros, et pour une fois la prise en compte dans le budget des coûts d'exploitation et de remise à niveau des bâtiments sur une longue durée. » Une opportunité que l'Université, via le président de l'époque Daniel Filâtre, décide de saisir : « Nous avons considéré qu'il n'était ni raisonnable, ni sérieux de refuser le partenariat public/privé, comme l'ont fait pour des raisons idéologiques d'autres universités. »

« Sans le contrat de partenariat, la rénovation totale du campus Jean Jaurès aurait pris un siècle. »

Nicolas Golovtchenko

La « machine » se met donc en branle, une étape après l'autre : à l'automne 2010, évaluation des besoins (en termes de mètres carrés, d'équipements techniques) ; puis, pendant un an, « travail de concertation avec les utilisateurs pour objectiver les besoins réels de l'établissement. » L'ensemble de ces démarches est validé par le MESR, le Rectorat et la Mission d'appui au partenariat public-privé (rattaché au Ministère du Budget), puis débouche en juin 2011 sur le lancement d'un dialogue compétitif entre l'Université et les quatre groupements d'entreprises candidats à sa reconstruction : « maîtrise



d'œuvres, architectes, constructeurs, mainteneurs, spécialistes de l'urbanisme, des différents corps de métiers... » Des entreprises comme Eiffage, Bouygues, Vinci, ou le financier Meridiam s'engagent ainsi dans le processus, qui tous affinent leurs propositions au fur et à mesure des échanges menés pendant un an avec l'ensemble des acteurs. « Ainsi, on sort aussi d'une logique où l'Université se voit remettre en fin de construction les clés des bâtiments, avec charge de les exploiter sans disposer des crédits pour le faire... » Or, rappelle le vice-Président, « en quinze ans, le coût d'une exploitation satisfaisante équivaut au coût de construction. » Une information souvent reléguée sous le boisseau par des élus friands de rubans à couper sous les projecteurs...

Ces « groupements » sont constitués « d'un binôme agence parisienne / agence toulousaine », tandis que l'Université fait le choix d'intégrer les partenaires du territoire dans la prise de décision. « Nous avons choisi d'ouvrir au maximum la consultation, en y associant nos partenaires habituels. » Une décision consensuelle prise en septembre 2012 – en faveur du projet Miralis porté par Vinci et DIF, validé par trois ministères – engage à la fois l'Université, l'État et les collectivités territoriales dans un projet à dimension urbaine – « pour lutter contre l'enclavement de l'Université dans un quartier défavorisé, et éviter d'enfermer celle-ci derrière des murailles. » Sur ce point, Nicolas Golovtchenko affirme son ambition : « mettre l'Université en visibilité, et y proposer un ensemble des services permettant aux habitants du quartier de s'y rendre pour faire autre chose que des études de sociologie ou de grec ancien. »

Ainsi naissent « La Fabrique » – qui accueille aussi des artistes en résidence et les riverains –, mais aussi un « village solidaire » – 500 mètres carrés financés par l'Université, « disposée à y accueillir des associations et entreprises de forme

coopérative pour proposer une épicerie sociale et solidaire, un coiffeur à 5 euros et, pourquoi pas, un réparateur de smartphones ou de vélos, une friperie récup d'occasion... » –, 3000 mètres carrés dédiés au sport au centre du campus – « dont une salle de sports de combat, qui pourrait accueillir des petits jeunes du quartier »... sans oublier 320 logements pour étudiants et jeunes chercheurs, « afin de renforcer le potentiel de population sur place hors horaires de cours et permettre à des commerces et services de s'installer durablement sur le territoire. »

En effet, insiste-t-il, « construire des murs c'est intéressant, mais l'essentiel c'est d'imaginer des espaces de vie, en tenant compte de la diversité des publics et usagers. » Du coup, le nouveau campus se voit émaillé d'espaces de convivialité, tandis qu'une « coproduction conceptuelle » entre la mairie de Toulouse et l'Université permet d'envisager le réaménagement de la rue de l'Université : « une jonction imaginée en bonne intelligence entre ville et établissement d'enseignement supérieur, autour d'une place plutôt que des barrières. » Résultat : les travaux débutés dès mars 2013 ont entraîné « aujourd'hui un gros œuvre réalisé sur tout ce qui doit être construit, ne reste plus qu'à affiner l'équipement des locaux et le traitement des espaces extérieurs. » Ces derniers, ouverts à tout le monde, permettent par exemple « aux collégiens de traverser l'Université pour rentrer chez eux. Or ce type d'évolution me semble aller dans le bon sens », c'est-à-dire l'opposé d'une bunkerisation, et la possibilité de multiplier les échanges entre « riverains » et étudiants. ■

Info + [www.lab-afev.org](http://www.lab-afev.org)

## Projet de loi égalité et citoyenneté

**Pour le gouvernement, ce projet de loi a notamment pour ambition de renforcer la citoyenneté dans notre pays. Il s'agit de donner aux citoyens des occasions nouvelles d'exprimer leur sens civique, de mettre leur énergie et leur intelligence au service de l'intérêt général. Pour préparer la discussion parlementaire, nourrir le débat et permettre l'expression de tous, collectifs ou individuels, une plateforme de consultation numérique a été ouverte lundi 9 mai. A travers cette consultation, les citoyens seront invités à formuler des propositions et à donner leur avis sur les grands thèmes du projet de loi : engagement, jeunesse, mixité et habitat, lutte contre les discriminations, apprentissage de la langue française.**

Il est prévu que le projet de loi soit débattu en séance publique à partir de juin 2016. Certaines des évolutions concernent en particulier les étudiants.

Deux propositions de l'Afev figurent dans ce projet :

- la généralisation de la reconnaissance de l'engagement des étudiants dans les cursus, avec l'introduction d'un principe de validation obligatoire au sein des formations supérieures des compétences, connaissances et aptitudes acquises par les étudiants à l'occasion d'activités extra-académiques, qu'il s'agisse d'un engagement bénévole, d'un engagement dans la réserve opérationnelle de la défense ou d'un engagement en service civique».
- la simplification de l'accès du service civique aux étrangers résidant en France au titre du droit d'asile, ce qui permettra d'en faciliter l'accès pour les étudiants internationaux et de « tous les étrangers engagés dans un parcours d'intégration pérenne en France» ■

Info +

Projet de loi : <http://www.assemblee-nationale.fr/14/projets/pl3679.asp>

Consultation publique : <http://egalite-citoyennete-participez.gouv.fr/>

Propositions de l'Afev pour de nouvelles politiques de vie étudiante : <http://afev.fr/?p=1236>



L'ORSU a été initié par l'Afev et UNICEF France, en association avec l'ARF, l'AVUF et la CPU, avec le soutien de la Caisse des Dépôts et en partenariat avec Universités & Territoires. Le comité d'orientation est présidé par Jean-François Balaudé, Président de l'Université Paris Ouest Nanterre la Défense. Retrouvez les contributions et bonnes pratiques de l'ORSU.

Le service civique, mis en place par la loi du 10 mars 2010, permet aux jeunes de 16 à 25 ans de s'engager au service d'une cause d'intérêt général. . Géré par une Agence d'envergure nationale, il incite des associations, collectivités locales ou institutions variées à demander un agrément autour de missions spécifiques et – le plus souvent – originales. Certaines Universités se sont d'ores et déjà inscrites dans le dispositif : tour d'horizon après une ou plusieurs années d'expérimentations.

Interrogée à ce sujet, une interlocutrice de la Conférence des Présidents d'Université confirme un premier ressenti : « On ne dispose pas encore forcément d'une vision d'ensemble, mais cela se développe au sein des universités, et des mesures et propositions vont désormais dans le sens d'un déploiement – comme la circulaire sur l'année de césure parue en juillet 2015. » Cette dernière permet en effet à un jeune d'interrompre ses études pendant un temps donné « afin de vivre une expérience personnelle, professionnelle ou d'engagement », sans perdre son statut d'étudiant : « Une césure, mais pas une rupture dans leur parcours. » Pour autant, il demeure « compliqué de s'en saisir et de mettre en œuvre les choses rapidement », tout dépendant des gouvernances locales et du dynamisme des acteurs au sein des établissements d'enseignement supé-

# Le défi du Service Civique à l'Université.

Par François Perrin, journaliste pour le Lab'Afev





rieur. Qui plus est, « la mission doit être définie sans entrer en concurrence avec l'emploi étudiant ou celui d'un titulaire. »

Hugo Pauron, de la sous-direction « Animation et coordination de la vie étudiante » à l'Université de Lorraine, comme Cédric Haurou-Béjottes, vice-Président à la Responsabilité sociale et sociétale de l'Université Toulouse 3 Paul Sabatier, soulignent également la vigilance nécessaire pour éviter cet écueil : « le volontaire vient apporter sa contribution, son savoir-faire, ses propres idées, indique le premier, mais on n'est pas sur un emploi déguisé, ni étudiant. C'est une négociation entre personnes, du contenu de la mission au temps de travail hebdomadaire et les jeunes doivent être impliqués dans le processus. » Même son de cloche à Toulouse : « nous sommes très attentifs, il nous a fallu refuser plusieurs missions qui présentaient le risque d'une substitution à l'emploi. Un examen attentif des fiches de mission des volontaires en service civique vous confirmera que l'Université n'aurait jamais embauché des CDD sur ces types d'activités, même si ces dernières apportent un réel plus. »

Concrètement, l'Université de Lorraine a déposé une première demande d'agrément à l'été 2014 : trois volontaires la première année (surtout autour de projets associatifs ou culturels), sept la suivante (dont une mission diversité, une autre sur la vulgarisation des connaissances scientifiques et techniques), dont sont ressortis des cafés palabres, un journal culturel, des « boîtes à livres », expositions, etc. Ces deux ans de mise en place « nous ont convaincu de la pertinence des missions,

et même de la bénéfique impertinence de nombreux jeunes volontaires », indique Hugo Pauron. Son Université souhaite d'ailleurs accueillir dix à douze missions à la rentrée prochaine. « Il s'agit de permettre à des jeunes, étudiants ou non, de s'ouvrir à la vie universitaire dans son sens large, mais aussi sur la cité, le monde qui les entoure... et leur vie active future ! C'est une plus-value pour nos services, qui sont confrontés à de nouveaux regards, mais aussi pour les volontaires eux-mêmes, qui peuvent réfléchir à leurs projets, acquérir une expérience... »

L'Université Toulouse 3 n'a obtenu son agrément qu'à la rentrée dernière, pour 10 missions débutées fin septembre – et une centaine de candidatures - : animations de Fab Lab, jardin botanique, accompagnement d'une Cordée de la réussite... Elle a dû, pour l'an prochain et pour des raisons budgétaires, tempérer ses ardeurs en ne déployant le dispositif qu'à 15 missions plutôt que les 30 espérées. « Cela apporte une expérience nouvelles aux personnes qui arrivent dans ce cadre, bien sûr, mais aussi chez les accueillants... et c'est une pierre supplémentaire à notre mission de Responsabilité sociale et sociétale. » Le bilan de cette année est bon : sur les dix volontaires, tous sont encore en poste, aucun abandon n'a été à déplorer, « et dans neuf cas sur dix, tout le monde est très content : accueillants, tuteurs, jeunes. » A vrai dire, Cédric Haurou-Béjottes regrette seulement que « du fait de l'auto-censure, mais aussi d'une communication externe moins développée qu'en interne [et sur laquelle l'Université a par définition moins prisé], nous n'ayons pas accueilli de jeunes sans diplômes, ou

très peu diplômés. Il s'agit là d'un public à conquérir. C'est ainsi que l'on parviendra à faire faire des progrès à toute la société. » Il en appelle ainsi à l'État, mais aussi aux institutions locales et associations, pour diffuser l'information au-delà des frontières de l'Université...

Hugo Pauron, quant à lui, classe au rayon des défis à venir « la nécessité de mettre en place un back-office en interne, pour gérer les arrivées dans un contexte de déploiement, ainsi qu'une réflexion plus poussée pour envisager ce dernier sans sacrifier l'âme du service civique. » Autre question cruciale, abordée au cours de l'entretien avec ce dernier comme avec la CPU : celle de la reconnaissance de l'engagement des volontaires « missionnés » au sein de l'Université. « Il existe des échanges, y compris avec d'autres acteurs comme les associations, mais rien de formalisé pour le moment, insiste notre interlocuteur lorrain, parce qu'il faut avant cela que le nouveau dispositif entre bien dans les mentalités. » A ce titre, le « principe de validation obligatoire » dans les cursus du supérieur des compétences acquises dans le cadre d'une activité bénévole, inscrit dans le projet de loi « Egalité et citoyenneté » présenté en avril dernier, est susceptible d'accélérer le processus... Une validation et une reconnaissance intégrées d'ailleurs, avec l'idée du développement du service civique, et son ouverture aux étudiants internationaux, au sein du Plan national de vie étudiante (PNVE), des propositions qui ont notamment été portées par Animafac et l'Afev. ■

[www.orsu.fr](http://www.orsu.fr)

# 2ème conférence nationale des stages étudiants

*Près de 2 ans après la publication de la dernière loi tendant au développement, à l'encadrement des stages et à l'amélioration du statut des stagiaires, l'AVUF et le réseau des juristes de l'enseignement supérieur organisent la 2ème conférence des stages étudiants, le 24 juin à Paris.*

Dans un contexte de mondialisation continue de l'enseignement supérieur d'une part et d'intérêt croissant des collectivités pour l'insertion professionnelle des étudiants d'autre part, les organisateurs ont choisi d'axer cette conférence plus particulièrement sur les stages à l'international et sur les territoires.

Trop souvent objet de polémiques, le stage étudiant est une véritable passerelle entre le savoir et la pratique, un vecteur d'opportunité qu'il convient de renforcer. Cette conférence permettra de confronter les regards

et les questions des villes étudiantes, des établissements d'enseignement supérieur et des entreprises sur la réalité du stage, les difficultés rencontrées et les opportunités sous explorées.

Participeront notamment à ces travaux, le président de la commission Insertion professionnelle de la CPU Gilles Roussel, Président de l'université de Marne-La-Valée, et la Présidente de l'AVUF Catherine Vautrin (présidente de Reims Métropole, des représentants de l'Association Nationale des DRH, du réseau Erasmus Student Network,

d'autres étudiants, des élus locaux et des experts du sujet, qui apporteront un éclairage sur les enjeux au sein des territoires ou dans les entreprises internationalisées, pour faire émerger de bonnes pratiques et des pistes de progrès.

Ce séminaire organisé avec l'appui du Groupe Intériale (mutuelles en collectivités et sur monde étudiant) est ouvert à tous, élus locaux, nationaux et techniciens, universitaires, chercheurs, étudiants, personnels administratifs et techniques, et acteurs socio-économiques, soucieux de participer ensemble à la définition des politiques publiques de mise en œuvre de la société de la connaissance. ■

**Info +**

[contact@colloques-avuf.com](mailto:contact@colloques-avuf.com)



1ère Conférence nationale des stages étudiants à Montpellier en juin 2015

# Projet professionnel et réussite étudiante ?

Par Laure Endrizzi, Institut Français de l'Éducation (IFÉ) – ENS de Lyon

Les lycéens doivent acquérir une compétence à s'orienter et construire leur projet professionnel, c'est en tous cas le message qu'ils reçoivent depuis qu'on exige d'eux des choix d'études éclairés. Grosso modo depuis la création du PDMF en 2008, remplacé par le parcours individuel, d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel (dit parcours AVENIR) à l'occasion de la Refondation de l'école en 2013. Il n'est donc pas illogique qu'il s'attende à être formé à un métier. Or les études supérieures offrent rarement une telle « adéquation », en particulier à l'université, et les enseignements de premier cycle peuvent même paraître assez peu concernés par la professionnalisation, notamment du fait de la spécialisation plus tardive prônée à l'origine par le Plan réussite en licence. Dès lors est-il possible d'établir un lien avec la réussite étudiante, voire avec l'insertion professionnelle ?

## DES PROJETS PAS JUSTE PROFESSIONNELS

L'injonction au projet professionnel, traditionnellement adressée aux élèves les moins performants au plan scolaire, est devenue l'affaire de tous, au nom de la compétence à s'orienter et à entreprendre, aujourd'hui considérée comme indispensable pour « sécuriser » les parcours, en référence à une sorte de continuum secondaire – supérieur – vie active. Or le prescrit ne correspond pas au réel, comme souvent. Tout d'abord, les vœux de poursuite d'études sont largement marqués par le passé (scolaire, familial), plus que tournés vers un avenir rationalisé ; à performances scolaires égales, les filles démontrent moins d'ambitions par exemple, et les lycéens issus de milieux favorisés ne s'autorisent pas à opter pour des filières universitaires ou professionnelles courtes. Les sociologues utilisent le terme d'« autosélection » pour qualifier ce déficit d'idéal. Ces vœux, de surcroît, ne sont pas toujours exaucés : la moitié des bacs technologiques et les trois quarts des bacs professionnels accueillis à l'université n'ont pas demandé cette orientation ; un étudiant sur trois en STS connaît également une orientation par défaut, tandis que d'autres optent pour la facilité en s'inscrivant dans leur lycée ou le lycée voisin.

Le lien entre formation et métier n'est en effet pas toujours la polarité principale, ne serait-ce que parce que certaines filières universitaires se prêtent moins bien aux projections : alors que les étudiants en histoire n'ont guère d'avenir en dehors du professorat ou de la recherche, les formations post-bac en géographie, avec des débouchés multiples, accueillent de fait une population



**n° 106**  
Déc. 2015

**Sommaire**

- Page 2 : Une population plus hétérogène
- Page 9 : Des parcours plus complexes
- Page 15 : Quels environnements propices à la réussite ? ● Page 24 : Étudiants et enseignants : des décalages ?
- Page 30 : Quelles implications pour la réussite étudiante ? ● Page 33 : Bibliographie

## LES NOUVEAUX ÉTUDIANTS, D'HIER À AUJOURD'HUI

Dossier de veille de l'IFÉ

Dans un ouvrage publié en 1998, Valérie Erlich soulignait, en évoquant les « nouveaux étudiants » arrivés en masse dans les universités au début des années 1990, l'importance de ne pas prendre au complot le discours commun sur l'inadéquation de ces publics : « L'université n'est pas inadaptée ou archaïque et les étudiants ne constituent pas une simple collection d'individus isolés ou un milieu sans consistance sociale » (Erlich, 1998) ». Elle montrait que les niveaux de qualification progressaient et que les diplômés constituaient encore le meilleur rempart contre le chômage, malgré les taux d'abandon et de réorientation et malgré une insertion professionnelle déjà précarisée. Elle invitait enfin à considérer le passage à l'université comme une propédeutique à la vie d'adulte, soulignant le caractère structurant et émancipatoire de l'expérience d'études.

Dix-sept ans plus tard, on peut s'interroger sur la contemporanéité de ces analyses. Des réformes majeures ont été déployées dans cette période en France, à commencer par l'alignement des formations sur le schéma LMD (3+2+3 ans) après la signature du Processus de Bologne. Puis il convient aussi d'évoquer l'autonomie des universités (loi LRU) et le développement des politiques de site (PRES puis COMUE) • La démocratisation de l'informatique personnelle et des outils nomades d'accès à internet est un autre



Par Laure Endrizzi et Florence Sibut  
Chargées d'étude et de recherche au service Veille et Analyses de l'Institut français de l'Éducation (IFÉ)

changement majeur intervenu dans cette période.

Si avec Lahire (1997), l'étudiant moyen peut être considéré comme une figure fantasmée, qu'en est-il aujourd'hui de l'existence des « nouveaux étudiants » décrits par Erlich ? Qui sont les étudiants aujourd'hui, comment

Toutes les références bibliographiques citées dans ce Dossier sont accessibles sur notre [bibliographie collaborative](#).

● Schéma LMD : licence-master-doctorat ; loi LRU : loi relative aux libertés et responsabilités des universités ; PRES : pôle de recherche et d'enseignement supérieur ; COMUE : communauté d'universités et d'établissements.

Dossier de veille de l'IFÉ • n° 106 • Décembre 2015

Les nouveaux étudiants, d'hier à aujourd'hui

1/40



étudiante beaucoup moins homogène. Le projet, pour autant, n'est pas toujours professionnel : l'université représente un espace-temps où une pluralité de projets trouve leur place. Certains étudiants font preuve d'un intérêt essentiellement intellectuel pour une discipline, d'autres souhaitent obtenir un diplôme pour passer un concours ; certains énoncent un projet en construction (essais-erreurs, solutions d'attente), d'autres s'intéressent avant tout au fait d'être étudiant... (cf. Paivandi, 2015). Les inscriptions, ramenées à des valeurs statistiques, ne rendent en tout état de cause que très imparfaitement compte de la complexité des projets étudiants.

## NI NÉCESSAIRE, NI SUFFISANT

S'il existe un lien entre projet professionnel et persévérance dans

les études, il n'est ni nécessaire, ni suffisant. C'est à la fois l'intégration académique (la maîtrise des nouvelles normes de travail) et l'intégration sociale (le non anonymat, les relations avec les enseignants, avec les pairs) qui sont les plus à même de prédire l'engagement dans les études. L'environnement institutionnel, et surtout l'environnement de « classe », comme lieu d'apprentissage du métier d'étudiant et comme lieu de socialisation et de vie consolident les expériences d'études (cf. Neuville et Frenay, 2013). Et bien entendu la motivation liée au goût d'apprendre, qualifiée d'« intrinsèque », influe également fortement sur la qualité des apprentissages, même si elle n'est pas nécessairement corrélée à de meilleurs résultats (notes) (cf. Paivandi, 2015 ou Romainville et Michaut, 2012).

Le projet professionnel ne garantit pour sa part ni un investissement effectif dans les études, ni un intérêt intellectuel pour le contenu de la formation. Les étudiants avec un projet professionnel (trop) précis par exemple peuvent se heurter à un curriculum où connaissances et compétences sont perçues comme trop éloignées des réalités des milieux économiques : le lien avec le métier imaginé ne se fait pas.

À l'inverse, l'absence de projet professionnel n'est pas absolument préjudiciable à la réussite ; c'est l'absence de projet tout court qui accentue les risques d'échec. C'est ce qu'ont très bien mis en évidence les travaux de Beaupère et Boudesseul (2009) sur le décrochage étudiant. Les « bons lycéens » ne sont pas tous de « bons étudiants ». Ceux qui misent tout sur le diplôme (au sens de réussite aux examens) et ceux qui diffèrent leurs décisions professionnelles en s'enfermant dans des parcours de type « essais-erreurs » présentent plus de risque de décrochage « profond » que ceux qui vont saisir une opportunité professionnelle avant l'obtention du diplôme (quitte à reprendre les études plus tard) ou que ceux qui délaissent l'université pour une formation professionnelle en alternance. Plus autonomes et moins dépendants des verdicts scolaires, ces étudiants savent mieux se projeter en général, sont davantage capables d'anticiper les difficultés et de trouver des alternatives.

## TÔT OU TARD

L'examen des trajectoires (via les enquêtes Générations du Céreq en particulier) confirme la nécessité de relativiser le poids du projet professionnel pour les primo-entrants dans le supérieur. Les phénomènes de reprises d'études ont en effet doublé depuis la fin des années 1990 : ce sont 16% des diplômés du supérieur et 31% des jeunes sortis sans diplôme qui redémarrent des études supérieures dans les trois années qui suivent leur sortie. Un phénomène qui concerne aussi les bacs + 5, comme l'a montré une récente enquête de l'APEC.

Avec une population étudiante parmi la plus jeune d'Europe, dans un système d'enseignement supérieur qui conçoit le parcours d'études comme un voyage en TGV, rapide et sans correspondance, pour atteindre une destination décidée en amont, dans une société qui continue à privilégier la valeur du diplôme à celle de l'expérience, quoi qu'en pensent les responsables RH (cf. Charles, 2015), on voit que ce continuum secondaire-supérieur-vie active s'incarne en réalité dans des trajectoires nettement différenciées, presque détournées. Comme une invitation à repenser les liens formation-emploi autrement que sur un mode consécutif, et à s'affranchir en quelque sorte d'une logique de « testing » (examen) pour prôner davantage de « tasting » (expérience)... Comme une incitation à appréhender la réussite étudiante dans sa complexité, au delà de ces statistiques qui assimilent implacablement non promotion au niveau supérieur à échec.. ■

## INFO +

Endrizzi Laure & Sibut Florence (2015). *Les nouveaux étudiants, d'hier à aujourd'hui*. Dossier de veille de l'IFÉ, n°106. Lyon : ENS de Lyon.

<http://ife.ens-lyon.fr/vst/DA/detailsDossier.php?parent=accueil&dossier=106&lang=fr>



Universités &amp; Territoires

**Universités & Territoires est une publication éditée en partenariat avec l'Afev, l'AVUF, l'ADELE et la CPU**  
ISSN 2263-8431

**Directeur de la publication :** Nicolas Delesque  
**Editeur :** Philippe Campinchi (PCC)

### Remerciements :

Sylvie Danon, Laure Endrizzi, François Perrin, Marie-Geneviève Picart, Philippe Quéré, François Rio, Elise Renaudin, Jérôme Sturla, Cathy Vaur.

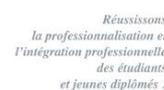
### Crédits photos et iconographies :

DR, Fotolia, DR (illustration).

**Tarifs d'abonnements :** Individuel : 100 euros HT  
Institutionnel : 500 euros HT  
**Parties prenantes :** Convention particulière

**Universités & Territoires :** Chez PCC 119 rue Molière 75001 Paris  
**Tél :** 0684606274

**E-mail :** [redaction@universites-territoires.fr](mailto:redaction@universites-territoires.fr)



Recherche - Action - Mutualisation  
[www.interfaces-competences-coop.fr](http://www.interfaces-competences-coop.fr)





9/10 juin 2016 - Corte

## Internationalisation de l'ESR et attractivité des villes universitaire

*L'association des Villes Universitaires de France (AVUF), Ville de France, la Conférence des Présidents d'Université (CPU) et Campus France organisent un colloque - les 9 et 10 juin 2016 à Corte - sur le thème des effets de la mondialisation de l'enseignement supérieur pour l'attractivité des territoires.*

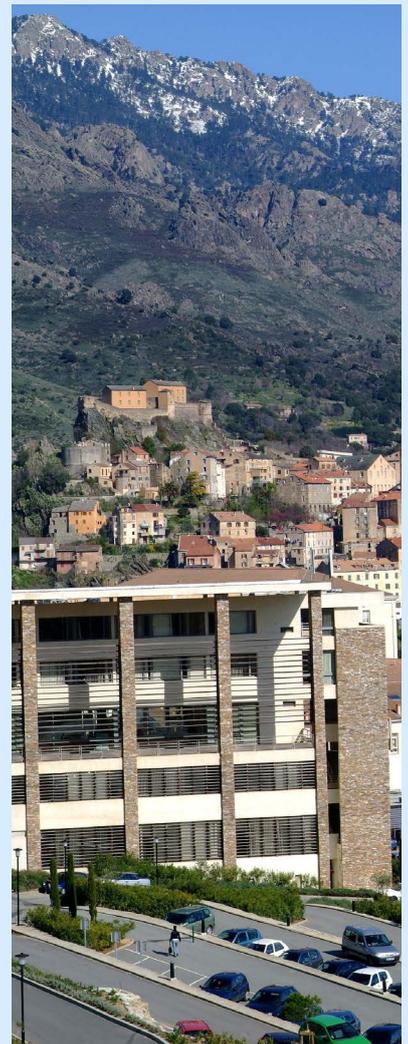
L'internationalisation de l'enseignement supérieur est bien une réalité en marche, qui porte à la fois sur les effectifs d'étudiants, mais aussi sur la concurrence « des cerveaux ». Un phénomène qui se massifie à vive allure et qui fait du secteur de l'ESR une branche économique à part entière en tant que telle au Royaume Uni ou en Australie, respectivement deuxième et cinquième nations bénéficiaires de la mobilité universitaire internationale.

### QU'EN EST-IL EN FRANCE ?

Une note toute récente du Conseil d'Analyse Economique<sup>1</sup> constate que « l'évolution des effectifs étudiants étrangers en France depuis les années 1990 est positive, com-

parable à l'évolution observée en Allemagne, mais que la progression est nettement en deçà de celle de pays anglo-saxons, de la Suisse et de l'Italie ».

Dans le même temps la part d'étudiants étudiants issus de nos territoires effectuant des séjours d'études à l'étranger s'accroît, sous l'effet des programmes d'échanges, des conventions de partenariat des universités, et de l'action très volontariste en ce domaine des grandes écoles. Les collectivités territoriales accompagnent souvent ce mouvement, persuadées que l'expérience de la mobilité internationale est un facteur de meilleure employabilité pour leurs étudiants, ou d'accroissement des créations d'entreprises par les jeunes diplômés après leur retour (cf dispositif garagErasmus). Mais d'autres jeunes diplômés de nos villes partent aussi s'installer à



1 - Préparer la France à la mobilité croissante des talents, par Cécile Garcia-Penalosa et Etienne Wasmer. Mai 2016

l'étranger, et si c'est dans des proportions moindres que chez nos voisins, il semble que la France perde plus de talents qu'elle n'en reçoit.

La note du CAE ajoute que « la mobilité des personnes qualifiées étant un phénomène inéluctable, il importe de s'interroger sur les moyens pour la France d'en tirer bénéfice ». Et pour les villes universitaires il s'agit maintenant de questionner la façon dont elles conjuguent leurs politiques de relations internationales avec celles de leurs établissements d'ESR. Elles seront vraisemblablement amenées à construire de véritables stratégies de gestion prévisionnelle des talents sur leur territoire.

C'est à cet ensemble de défis que tenteront de répondre les équipes de gouvernance des collectivités locales et leurs partenaires du monde académique, réunis à Corte les 9 et 10 juin 2016.

**ENJEUX ET CONTEXTE**

Dans un monde de plus en plus globalisé et caractérisé par l'avènement d'une société de la connaissance, l'enseignement supérieur et la recherche constituent aujourd'hui des atouts essentiels pour les économies nationales et le développement des territoires.

L'attractivité de ces territoires, et en particulier celle des villes et des agglomérations, résulte d'une combinaison d'éléments économiques, touristiques, culturels, de même qu'une dynamique de création, souvent favorisée par l'installation de formations supérieures, d'étudiants, de chercheurs confirmés ou de jeunes chercheurs. Ceux-ci peuvent être originaires du territoire, ou venus d'ailleurs.

En 2015, on décompte plus de 200 millions d'étudiants à travers le monde, dont plus de 5 millions dans un pays étranger. Selon l'OCDE, cette mobilité internationale serait doublée en 2025. L'internationalisation de l'enseignement supérieur est donc une réalité en marche, voire un quasi-marché d'avenir, portant à la fois sur des objectifs quantitatifs plutôt économiques (effectifs et retombées immé-

diates) et des objectifs qualitatifs plutôt académiques (attirer les meilleurs).

On sait par ailleurs qu'une proportion très importante des entreprises de la nouvelle économie sont créées par des étudiants ou ex-étudiants étrangers (40% dans start-up de la Silicon Valley) et que les villes universitaires ont donc tout intérêt à attirer, mais aussi accueillir, intégrer et accompagner dans leur projet les étudiants en mobilité internationale.

Au-delà de ces seuls aspects économiques, l'internationalisation des établissements d'enseignement supérieur constitue un enjeu pour le rayonnement culturel des territoires, pour l'amélioration des conditions d'accueil et de vie quotidienne de tous les étudiants quelle que soit leur origine, et pour les coopérations vertueuses entre acteurs locaux qu'elle génère.

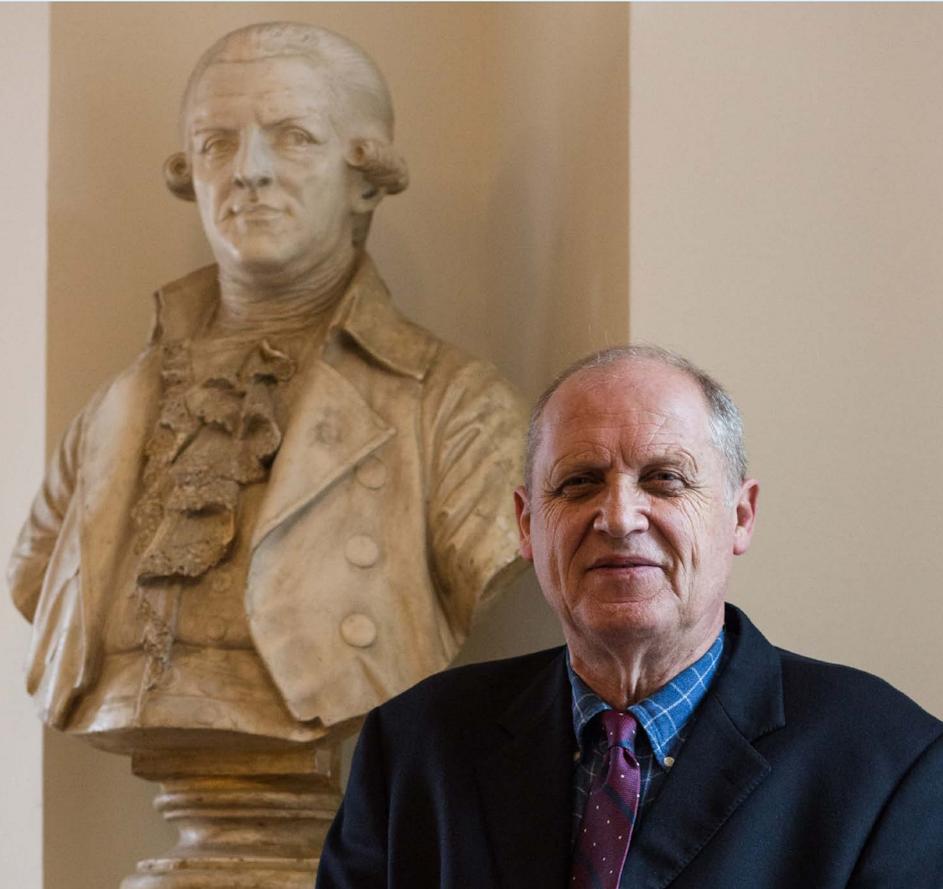
Comment les villes et les établissements

de recherche et d'enseignement supérieur peuvent-ils se positionner dans ce processus ? Créer des campus spécifiques, organiser conjointement leur attractivité, accueillir des établissements d'ESR étrangers, co-construire un modèle à plusieurs ? Une fois engagé dans une politique internationale, comment mesurer la valeur ajoutée en matière de rayonnement, et de retour sur investissement ?

Le colloque de Corte, organisé les 9 et 10 juin par l'AVUF, Ville de France, la CPU et Campus France tentera de répondre à ces questions et d'ouvrir ainsi des perspectives pour les équipes de gouvernance des collectivités locales et leurs partenaires du monde académique.

Chaque séquence au colloque sera la plus interactive possible, en partant à chaque fois d'un cas en ville moyenne, un cas en métropole, et avec l'éclairage d'acteurs de l'ESR ou de la vie étudiante. ■




**Paul-Marie ROMANI Président de l'Université de Corse Pasquale Paoli**
**En quoi l'Université Pascal-Paoli a permis à la commune de Corte de devenir peu à peu une ville universitaire?**

La ville de Corte, longtemps nostalgique de sa tradition de ville de garnison, a pris progressivement conscience, sous l'impulsion de sa municipalité, de l'avantage comparatif que lui procure la présence sur son territoire de l'unique établissement universitaire de Corse. Les relations avec les pouvoirs publics locaux s'en sont trouvées considérablement facilitées et ont permis la signature d'une convention cadre de partenariat entre l'université et la commune qui vise notamment à favoriser les initiatives communes dans le domaine de la culture, de l'économie, du patrimoine et de l'environnement.

**Quels sont les apports mutuels de l'Université et de la Ville pour faire conjuguer leurs développements respectifs**

L'Université est déjà en soi un moteur de développement économique direct pour la ville de Corte et la micro-région du Centre Corse à travers les dépenses liées à son fonctionnement courant. Les activités socioprofessionnelles de proximité (BTP, hôtellerie, restauration, transports... etc.) sont régulièrement sollicitées à cet effet.

Elle l'est aussi, de façon plus indirecte, à travers les dépenses domestiques (logement, nourriture, services aux particuliers) des étudiants (au moins un tiers des 4500 étudiants logent et vivent sur place hors week-end) et des enseignants et personnels sédentaires.

Elle est, enfin, progressivement devenue un facteur complémentaire d'attractivité pour le tourisme traditionnel mais également pour toutes sortes de visiteurs scolaires, institutionnels et/ou socio-professionnels. L'engouement suscité par l'ouverture récente à l'université d'un Fablab confirme cette tendance.

. Ses efforts récents en matière d'aménagement urbain mais, surtout, les

projets (mobilité électrique, centre culturel,...) qu'elle prépare, pour certains en étroite concertation avec l'université, laissent augurer pour le futur un nouvel élan significatif en matière de développement économique, social et culturel.

**Quelle est la stratégie de l'Université au niveau international, et a-t-elle un impact sur le territoire?**

L'université de Corse attire aujourd'hui plus de 300 étudiants internationaux de 50 nationalités différentes (7% de ses effectifs inscrits). Elle doit pouvoir sensiblement améliorer ce score au demeurant honorable, dans les prochaines années. Un effort particulier sera fait au niveau des programmes, notamment, européens dédiés à la mobilité étudiante. Par ailleurs, l'Université de Corse poursuit sa collaboration avec de nombreuses universités étrangères à travers, notamment, les deux réseaux qu'elle a créé (RETI, Réseau d'Excellence des Territoires Insulaires, regroupant 26 universités étrangères) ou dont elle est partenaire (ARC Euro-méditerranéen avec les universités de Toulon, Nice, Paris V, Turin, Gênes et Pise).

S'agissant des activités scientifiques, les relations internationales de notre université sont déjà fortement développées puisque nous collaborons avec près d'une centaine d'universités à travers le monde. Nous accueillons en outre très régulièrement des universitaires étrangers dans le cadre de nos formations pédagogiques et dans celui des nombreux colloques, séminaires et autres chaires d'excellence que nous organisons de façon volontariste et récurrente.

Il est toujours très difficile d'évaluer directement et précisément l'impact de ces échanges, collaborations et partenariats sur le territoire insulaire. Le fait que l'université bénéficie quant à elle grandement de ces possibilités diversifiées qui lui sont ainsi offertes de confronter ses activités et projets pédagogiques et scientifiques aux expériences d'autres universités, contribue inévitablement à l'élévation du niveau de compétences de nos diplômés, au grand bénéfice du territoire. ■



**Julie-Agathe BAKALOWICZ**  
directrice régionale Caisse des  
dépôts Corse

### **Quelles sont les actions de la Caisse des Dépôts pour le développement de l'enseignement supérieur et la recherche en Corse?**

Au-delà de ses axes pédagogiques prioritaires, l'Université de Corse développe une stratégie globale de long terme articulée autour du vivre ensemble et de son attractivité, qu'elle a inscrit dans le projet CAMPU 21 fondé sur 3 axes :

- Refonder la communauté universitaire autour de l'idée d'une communauté de projets,
- Inscrire le campus dans une démarche de développement durable,
- Favoriser les capacités collectives et individuelles d'innovation.

La Caisse des Dépôts est partenaire de ce plan de développement, partenariat que nous avons formalisé ensemble dès 2008 dans le cadre de 2 conventions d'accompagnement successives d'un montant global de 290 000 €.

Cette enveloppe a d'abord été utilisée pour cofinancer les études de mise en place de la fondation universitaire, dont les actions, aujourd'hui, ancrent davantage encore la communauté universitaire dans un réseau socio-économique allant bien au-delà du territoire insulaire, et de définition de la politique de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

Elle a ensuite été mobilisée pour construire le schéma immobilier et d'aménagement durable de l'Université (SDIA) dans une logique de gestion pérenne et économe en énergie de son parc immobilier à 5 ans et 10 ans. Cette année, nous travaillons avec l'Université, dans la continuité du SDIA, d'une part à construire une méthode de maîtrise des performances énergétiques et des coûts du parc immobilier, d'autre part à élaborer un plan de déplacement à l'échelle du campus et de l'ensemble du territoire insulaire.

Nous avons également mobilisé des financements de long terme pour les investissements de construction et d'entretien des bâtiments universitaires, dont la compétence relève de la Collectivité territoriale de Corse depuis 2002.

Enfin, depuis 2014, l'Université de Corse a été retenue pour porter un dispositif PEPITE (Pôle Étudiant Pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat), dispositif co-piloté par l'État et la Caisse des Dépôts.

### **Ces actions peuvent-elles jouer sur l'attractivité internationale de villes comme Corte, Ajaccio, Bastia ?**

C'est la dynamique dans laquelle s'est inscrite l'Université de Corse qui crée

d'abord une attractivité internationale pour l'île, en mettant l'accent à la fois sur la qualité de l'accueil des étudiants et des enseignants et sur l'excellence de sa recherche dans des secteurs très pointus des sciences de l'environnement, du développement durable et de la valorisation des ressources.

En étant membre du seul Pôle de recherche et d'enseignement supérieur transnational, le PRES euro-méditerranéen qui regroupe les universités de Nice-Sophia Antipolis, Sud Toulon Var, Paris VI, Gênes et Turin, en ayant initié la création du Réseau d'excellence des territoires insulaires pour nouer des partenariats avec 26 universités insulaires, l'Université de Corse agit et rayonne à l'international.

Naturellement, ce rayonnement a des retombées très positives pour le territoire car les universités combinent à leur rôle international une place d'acteur urbain de premier plan. C'est particulièrement vrai pour Corte qui sait parfaitement accompagner le développement du Campus universitaire. Ça l'est également pour les villes d'Ajaccio, de Bastia ou encore de Cargèse qui accueillent des plateformes de recherche. Au-delà de l'attractivité de ces implantations, l'Université, en tant que maillon essentiel entre la connaissance et l'économie, génère une création de richesses et d'emplois qui bénéficient à tous.

C'est dans ce contexte, porteur en lui-même d'un rayonnement international, que les actions de la Caisse des Dépôts peuvent apporter une pierre à l'édifice. ■

**Antoine SINDALI Maire de Corte****Pourquoi avez-vous souhaité accueillir un colloque national des villes universitaires à Corte en juin prochain?**

La première étape, avant d'accueillir un colloque organisé par l'AVUF, a été de faire le choix d'adhérer à cette association nationale représentative de l'ensemble des villes universitaires, qu'elles soient grandes, moyennes ou petites. Corte se trouvant être la plus petite ville universitaire de France, j'ai pensé qu'il était essentiel que nous propositions à nos partenaires d'organiser à Corte le colloque annuel de l'AVUF. Pour cela, j'ai pu compter sur le soutien sans faille du Président de l'Université de Corse, Paul-Marie Romani, ainsi que sur notre Présidente, Catherine Vautrin.

**La Ville de Corte est-elle devenue une ville universitaire? Depuis quand, Qu'est-ce qui a été déterminant?**

Corte a été ville universitaire dès le XVIII<sup>e</sup> siècle, pour une très courte période entre 1765 et 1768 sous le généralat de Pascal Paoli alors chef de la Nation Corse, projet universitaire soutenu à l'époque par Rousseau et Voltaire. Elle fut alors l'espace de promotion des idées et des savoirs de la philosophie des Lumières. L'ouverture en 1981 de l'Université de Corse s'est inscrite dans une continuité historique ... On a même parlé alors de réouverture de l'Université de Corse. C'était un double pari, une Université en Corse et, qui plus est, à Corte. Plus de trente ans après, je crois

que nous pouvons parler de pari réussi, même si les difficultés à surmonter ont été nombreuses ... Pour l'Université il a fallu, à juste titre défendre l'idée d'une mise « hors normes », pour l'obtention de moyens spécifiques afin de répondre à des besoins spécifiques. Pour la Ville il a fallu satisfaire les attentes légitimes de la communauté universitaire en matière d'infrastructures sportives, culturelles et urbaines alors que les moyens de la collectivité sont ceux d'une ville de 7500 habitants avec des niveaux de recettes très inférieurs à ceux des villes de même strate. Aujourd'hui, la Ville et l'Université travaillent main dans la main pour faire avancer et défendre un label, celui de Corte ville universitaire.

**Pensez-vous que la mondialisation de l'enseignement supérieur et de la recherche puisse avoir des effets bénéfiques pour votre commune?**

Corte ne disposera jamais des atouts des grandes métropoles universitaires dans les domaines des infrastructures culturelles notamment. Ceci étant dit, la mondialisation au sens large entraîne actuellement un besoin d'authenticité, peut-être même de spécificité. La mondialisation de l'enseignement supérieur et de la recherche n'échappe pas à ce phénomène. Aussi, Corte dispose d'atouts indéniables, un environnement magnifique et protégé, des infrastructures exceptionnelles pour étudier, des enseignements de qualité ... L'attractivité de Corte est réelle ... Grâce à cette attractivité, la mondialisation de l'ESR ne peut avoir que des effets bénéfiques pour notre Université, mais également pour la ville, et plus largement pour la Corse. ■

[www.colloques-avuf.com](http://www.colloques-avuf.com)

# Partenaires et **co-organisateur**s

■ **L'AVUF** regroupe les élus et techniciens de 83 collectivités locales qui soutiennent le développement de l'enseignement supérieur et de la recherche et encouragent les initiatives scientifiques, culturelles, sportives, économiques ou citoyennes de leurs enseignants, étudiants et chercheurs sur leurs territoires. Elle est présidée par Catherine Vautrin, députée-présidente de Reims Métropole.

[INFO + www.avuf.fr](http://www.avuf.fr)

■ **VILLES de FRANCE** est une association d'élus pluraliste qui représente et accompagne les villes et agglomérations de taille infra-métropolitaine du territoire national dont elles forment l'armature urbaine. Elle regroupe ainsi près de la moitié de la population française. Elle est présidée par Caroline Cayeux, sénateur-maire de Beauvais, et co-présidée par Jean-François Debat, maire de Bourg-en-Bresse, VILLES de FRANCE.

[INFO + www.villesdefrance.fr](http://www.villesdefrance.fr)

■ **La Ville de Corte** est le siège de l'Université Pascal Paoli et accueille près de 4.500 pour 8000 habitant. Corte, ville universitaire, dispose d'un riche patrimoine historique et environnemental. Elle est considérée comme la capitale historique, et est au confluent de deux magnifiques vallées et torrents (la restonica et le tavignanu).

[INFO + www.mairie-corte.fr](http://www.mairie-corte.fr)

■ **La Conférence des présidents d'université (CPU)** rassemble 130 membres, dirigeants d'universités, d'instituts

nationaux polytechniques, d'écoles normales supérieures, de grands établissements et de l'ensemble des communautés d'universités et d'établissements. Avec plus d'1.6 million d'étudiants, et grâce à ses liens avec les organismes et écoles, elle représente la plus grande part des forces d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation françaises. La CPU est, depuis plus de 40 ans, force de proposition et de négociation sur toutes les questions universitaires auprès des pouvoirs publics, des différents réseaux et acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche, de partenaires économiques et sociaux et d'institutions territoriales, nationales, et internationales.

[INFO + www.cpu.fr](http://www.cpu.fr)

■ **Campus France** est la marque de l'enseignement supérieur français à l'étranger. Placé sous la double tutelle des ministères chargés des Affaires étrangères et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Campus France a pour principales missions la promotion de l'enseignement supérieur français à l'étranger, l'accueil des étudiants et des chercheurs étrangers en France et la gestion des boursiers des gouvernements français et étrangers. Pour renseigner au mieux les étudiants étrangers intéressés par des études en France, Campus France est présent dans 121 pays à travers plus de 200 Espaces ou Antennes.

[INFO + www.campusfrance.org](http://www.campusfrance.org)

Et **CCI France, l'Université Pascal Paoli, la Caisse des Dépôts, Universités & Territoires, et l'Étudiant.**

